

# LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

5 février 2017 – N° 135 Pour nous contacter : Pucelle Isabelle - 68, rue Pierre et Marie Curie – 49400 SAUMUR

• 06 21 06 38 43

• Isabelle Pucelle [isabelle.pucelle@orange](mailto:isabelle.pucelle@orange)

• [www.lalibrepensee.com](http://www.lalibrepensee.com)

## SOMMAIRE :

- P 1 = - Édito par la présidente I. Pucelle.
- P 2 - 3 = - Barbarin, Preynat.
- P 4 = - Programme et perspectives.
- P 4 = - Calendrier.

## ÉDITO :

Saumur n'échappe pas à la règle qui veut que des fonds publics alimentent généreusement les écoles privées tandis que l'École laïque se serre la ceinture et se trouve obligée de couper les vivres à certains de ses personnels. Il y a peu, le Kiosque publiait cette petite information concernant l'accueil d'enfants handicapés à l'école du Petit Poucet:

*"Stéphanie Dagon, responsable de la FCPE du Saumurois explique : "Corinne était depuis deux ans en contrat aidé CAE-CUI et s'est formée particulièrement à ce métier qui demande des compétences multiples, de patience, de bienveillance, et surtout de bien connaître les particularités du handicap... Il lui avait été indiqué que son contrat serait transformé en AESH<sup>1</sup>, contrat titularisant de l'éducation nationale pour aider les enfants et surtout, cela lui permettrait d'assister les deux jeunes enfants au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cependant, cet accompagnement cessera le jeudi 2 Février. Jeudi dernier, alors que Corinne devait signer son nouveau contrat, Madame Maingret, coordonnatrice service Auxiliaire de Vie Scolaire de l'éducation nationale, lui indiquait que sa mission s'arrêterait faute de budget et que peut-être, elle pourrait envisager un nouveau contrat au second semestre, s'il y avait des fonds. L'inspecteur de l'Education nationale, Monsieur Gromy, nous confirmait par mail ce jeudi soir que "cette modalité de recrutement ne peut être proposée à Madame Vinagre Ligeiro (NDLR Corinne), sa candidature continuera à faire l'objet d'un suivi attentif."<sup>2</sup>*

Oui, vous avez bien compris, cette dame a été purement et simplement licenciée, c'est-à-dire jetée à la rue comme on jette un kleenex usagé à la poubelle, mais avec la touchante attention d'une administration aux petits soins pour ses personnels ! Elle sera remplacée par une autre jeune femme qui connaîtra le même sort dans quelques mois. C'est le partage du travail bien compris, une rotation soigneusement réglée. On permet aux affamés de manger... par roulement ! Pas tous en même temps, bien sûr, finances obligent ! Le tout sous le regard bienveillant des représentants du ministère qui les assure "d'un suivi attentif". N'est-ce pas émouvant !

Depuis lors, les enfants ont donc été pris en charge par une nouvelle *Auxiliaire de Vie Scolaire*, mais le problème reste entier en ce qui concerne l'absence de structures d'accueil décentes pour les enfants handicapés, cependant que des fonds publics considérables sont détournés vers le privé. Bien entendu la FCPE évite soigneusement de soulever les vraies questions et se limite à verser une grosse larme de crocodile sur le sort de l'AVS licenciée... « *Nous regrettons seulement que Corinne ne puisse continuer sa mission auprès des enfants et nous comptons sur l'institution<sup>3</sup> pour lui permettre de retrouver rapidement un emploi sur le territoire du Saumurois* ».<sup>4</sup>

Quant à nous, Libres Penseurs, nous réclamons que tous les fonds publics aillent à l'École publique ce qui permettrait la mise en place d'une véritable structure scolaire apte à prendre en charge ce

<sup>1</sup> Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap

<sup>2</sup> Le Kiosque du 27 janvier 17.

<sup>3</sup> C'est de l'humour noir ! Cette « institution » est justement celle qui vient de la licencié...

<sup>4</sup> Le Kiosque du 1 février 17.

type de problème en lieu et place d'une AVS contractuelle taillable et corvéable et licenciable à merci.

Isabelle PUCELLE — présidente du Groupe Combier de la LP de Saumur



## BARBARIN, PREYNAT

ou

### Comment échapper à la justice des hommes !

Le 1er août dernier, le procureur de Lyon, a rendu sa décision, dans l'affaire dite Barbarin, de classer sans suite l'enquête préliminaire ouverte en février pour « *non-dénonciation* » d'agressions sexuelles sur mineurs de 15 ans.

Les arguments fumeux avancés par le parquet présentaient un caractère passablement fallacieux.

Jugez-en plutôt:

Le parquet a estimé que le délit de « *non-dénonciation* » – rangé au chapitre des « *entraves à la saisine de la justice* » du code pénal – n'était pas suffisamment caractérisé. Pour prolonger les poursuites, il aurait fallu qu'il y ait « *la volonté* », « *du moins la conscience d'entraver l'action de la justice en ne permettant pas la saisine de celle-ci* ». Ainsi, faute de charges suffisantes, le doute a donc bénéficié au cardinal.

Ce verbiage embarrassé disait suffisamment la difficulté rencontrée par les représentants de la République pour mettre un terme à une enquête judiciaire sans que la chose parût ce qu'elle était vraiment, à savoir, un véritable déni de justice.

Aujourd'hui un pas de plus a été franchi. La presse fait état, en effet, de la possibilité pour le prêtre pédophile lyonnais protégé de Barbarin, d'échapper à un procès public. Bernard Preynat, sur les brisées de son maître, tente d'échapper à la justice des hommes, sinon à celle de son dieu. Fin décembre dernier, l'archevêque de Lyon pouvait se donner les gants de reconnaître que « *(son) réveil a(vait) été tardif* » en annonçant qu'un procès canonique allait être intenté contre le prêtre "soupçonné" de pédophilie !

Chez ces gens-là, un acte de contrition ne coûte pas cher et l'on sait très bien multiplier les *mea culpa*, voire les *mea maxima culpa*. Quand le besoin s'en fait sentir, battre sa coulpe est même un rituel obligé, enseigné dès la tendre enfance. Il suffit de baisser le front et de demander pardon, ainsi que le montre cette photo du susdit cardinal :



L'hebdomadaire Marianne du 18 janvier nous apprend « *qu'hospitalisé à la suite d'un malaise et "très diminué"*, [Bernard Preynat, dit le "Père" Preynat, lequel a abusé de plus de soixante jeunes scouts dans les années 80.] *pourrait ne pas être en mesure de se présenter à son procès.* »

Dans un état sérieux, très diminué, ayant perdu " *l'usage de la parole*", comment ce brave homme pourrait-il faire face aux accusations et à un procès. Ce traitement n'aurait-il pas quelque chose d'inhumain ?

Gageons que les gérants d'une République dénaturée, inféodés au Vatican, sauront être "humains, plus qu'humains" en l'occurrence.

Le journaliste de Marianne concluait pudiquement son article par ces mots :

« *L'issue des poursuites judiciaires, qui pourrait permettre de "mettre fin au déni" des abus sexuels commis au sein de l'Église, [...], semble donc désormais compromise...* »<sup>5</sup>

Barbarin, dans sa déclaration de fin décembre, avait, ainsi, bien posé les jalons d'une double atteinte à la laïcité, d'une part, en affirmant le primat de la « justice divine » sur celle des hommes, et ensuite, en agissant comme si le système judiciaire de son pays était déjà dessaisi de l'affaire ainsi que ce fut le cas en ce qui le concernait. Pour se comporter ainsi, il fallait qu'il eût de sérieux indices concernant la docilité de l'administration de la Justice... La collusion de l'État et de l'Église, négation de la loi de 1905, devenait patente, même si tout cela se déroulait dans la semi obscurité chère à l'Église qui n'aime rien tant que la pénombre pour agir en toute sécurité et perpétrer ses mauvais coups.

Il n'y a rien d'étonnant à cela, nous savons tous que le Vatican met toujours tout en œuvre pour permettre à ses serviteurs d'éviter les sanctions judiciaires que méritent leurs errements et leurs délits, voire leurs crimes.

Entre ces deux événements, une disparition défrayait naguère la chronique, celle de F. Chérèque, syndicaliste notoire dont on sait l'attachement qui fut le sien à la doctrine sociale de l'Église. Paix à son âme. Mais disons un mot de la cérémonie des obsèques :

« *De nombreuses personnalités syndicales et politiques, dont **François Hollande**, ont assisté aux obsèques de F. Chérèque, l'ancien dirigeant de la CFDT [...] ce jeudi 5 janvier à l'église Saint-Sulpice à Paris.*

*La cérémonie religieuse qui a duré 1h30 a réuni 2000 personnes dans une église bondée [...].*

*Le **Premier ministre Bernard Cazeneuve**, les **ministres des Affaires sociales et du Travail, Marisol Touraine et Myriam El Khomri**, ainsi que nombreux membres du gouvernement étaient présents.*

*L'ancien chef du gouvernement, **Manuel Valls**, aujourd'hui candidat à la primaire de gauche, était également présent ainsi que le **président du Conseil Constitutionnel, Laurent Fabius**. »<sup>6</sup>*

Mais qu'y a-t-il de commun entre ces trois événements ?

C'est que, dans ces affaires, la laïcité est en cause, la laïcité de l'État, la laïcité de la République qui est compromise sous la pression de l'Église dans un double déni de justice afin de permettre à « d'honnêtes » représentants de la hiérarchie catholique, Barbarin et Preynat, d'échapper à la loi qui condamne le commun des mortels, la République qui est compromise quand ceux qui la représentent au sommet de l'État, participent à des cérémonies religieuses es qualité comme ce fut le cas aux obsèques de Chérèque.

Ce sont, là, quelques unes des raisons qui nous ont amenés à faire signer une pétition pour la défense de la laïcité, pétition qui a recueilli, à l'heure actuelle, plusieurs milliers de signatures et qui continue sur sa lancée à rassembler des laïques de toutes obédiences politiques ou syndicales mais qui partagent la conviction que, seule, la loi de séparation des Églises et de l'État est garante de la démocratie dans notre pays.

G. Douspis



## **ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JANVIER 2017**

### **COMPTE-RENDU**

- 1) Rapport d'activité de l'année écoulée, par la Présidente.
- 2) Bilan financier établi par la trésorière:
  - À la date de la réunion, le solde du compte était de 291,89 €. Quelques frais devaient être encore déduits : les billets de train et la chambre d'hôtel du conférencier Dominique Goussot, soit 140 €.

<sup>5</sup> Marianne - Mercredi 18 Janvier 2017

<sup>6</sup> [Huffingtonpost.fr/.../obseques-de-francois-chereque-a-paris/](http://Huffingtonpost.fr/.../obseques-de-francois-chereque-a-paris/) 5 janv. 2017

- Mais lors de cette AG, un chèque de 78 € a été déposé qui représente une partie des bénéfices de la vente du vin allemand.
- 3) Reprise des cartes
- 4) Élection du Bureau  
Le Bureau est réélu à l'unanimité des présents, soit :
  - Présidente : Isabelle Pucelle
  - Trésorière : Paulette Mirailles
  - Secrétaire : Blandine Rosier-Gaillard
- 5) Projets et dates à retenir pour 2017
  - **Mercredi 1er février** : conférence «Islam et Laïcité» de David Gozlan à Angers, salle Daviers. (4 saumurois étaient présents)
  - **Vendredi 31 mars** : conférence de Mireille Douspis à Saumur : « Les religions et les femmes »
  - **Vendredi 14 avril** : repas de mécréants. 2 options de restaurants avaient été proposées : à La Ménittré et au Moulin de Sarré ; celle du Moulin de Sarré a été retenue avec sans doute un menu revu et corrigé
  - **En septembre** (a priori), un repas de la LP devrait être organisé chez un particulier, Nicolas, qui dispose d'une salle appropriée en cave.
  - **Le samedi 11 novembre**, nous rééditerons l'hommage à Marcel Martinet ; nous verrons quelle forme il prendra.
  - **En novembre** Nous prévoyons une autre conférence, sans doute le vendredi 24. Peut-être sur le thème : la Libre Pensée à l'échelle internationale, avec Michel Godicheau comme conférencier potentiel. Mais d'autres suggestions sont les bienvenues.
  - Et enfin 2 réunions de bureau seraient organisées juste avant les 2 conférences.
- 6) Intervention sur le thème « Barbarin – Preynat ou comment échapper à la justice des hommes ». La loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État est constamment bafouée. Chacun est invité à signer et faire signer la pétition « Appel des laïques – Pour le respect de la laïcité ».
- 7) Nous avons terminé cette Assemblée Générale joyeusement avec de la galette et des bulles.

La secrétaire : Blandine Rosier-Gaillard

**B.R.G.B.R.G.B.R.G.B.R.G.B.R.G.**

## Calendrier

**Réservez vos soirées et invitez largement autour de vous**

- **Vendredi 31 mars** : conférence de Mireille Douspis à Saumur : « Les religions et les femmes »
- **Vendredi 14 avril** : repas de mécréants.

**X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X**

Site LP Saumur : "lalibrepensee.com". A consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.

- Comment adhérer à la Libre Pensée ?

### Bulletin d'adhésion

- Nom :
- Prénom :
- Adresse : Rue :  
Code postal :  
Ville :

A renvoyer à : I. Pucelle - 68, rue Pierre et Marie Curie – 49730 SAUMUR